

exponens 

**Rapport de
transparence 2022**

Sommaire

I.	Présentation d'Exponens	3
1.1	Historique.....	3
1.2	Forme juridique.....	4
1.3	Activité / CA.....	5
1.4	Membre de l'association technique ATH	6
1.5	Appartenance au groupement français Eurus	6
1.6	Membre indépendant de l'association BKR International	6
1.7	Ressources humaines : collaborateurs et associés	7
1.8	Liste des clients Entités d'Intérêt Public (EIP)	7
II.	Gouvernance et organisation d'Exponens.....	8
2.1	Gouvernance d'Exponens.....	8
	Assemblée générale des Associés.....	8
	Charte associative	8
	Comité de direction (CoDir)	9
	Comité des projets stratégiques (CPS).....	9
	Comité de Management du Groupe (CMG)	9
	Comité de Suivi des Associés (CSA)	9
	Comité Qualité et Ethique.....	10
	Comités de pilotage des métiers.....	10
	Rémunération des associés.....	10
2.2	Organisation d'Exponens	10
	Gestion et finance	10
	Ressources Humaines	10
	Marketing, Vente et Communication (Mavecom)	10
	Systèmes d'information	10
	DPO	11
	Correspondant Tracfin	11
2.3	Gouvernance du département Audit	11
III.	Gestion des risques.....	12
3.1	Déontologie et éthique au sein d'Exponens	12
3.2	Démarche qualité au sein d'Exponens	12
	Gestion des ressources humaines.....	12
	Formation.....	13
	Echanges de compétences	13
	Acceptation et maintien des missions de commissariat aux comptes.....	13
	Outils d'aide à la démarche d'audit	13
	Supervision	14
	Recours à des experts externes	14
	Revue indépendante	14
	Rotation des signataires et de l'entreprise	14
3.3	Contrôle qualité d'Exponens	15
IV.	Déclarations légales.....	16

I. Présentation d'Exponens

1.1 Historique

Exponens est issu du rapprochement de plusieurs sociétés d'expertise comptable, d'audit et de conseil dont les principaux sont les suivants :

- Conseil & Expertise créé en 1977 par Jean-Luc Boulot, Jean-Pierre Créta, Jean Jolivet et Sylvain Koskas,
- BKR Sefitec créé en 1988 par Frédéric Lafay,
- Cefreco créé en 1977 par Charles Schlossman et Vito Martinelli,
- Synergie Audit créé en 1986 par Michel Bachellet-Peyrade et Jean Petit,
- Raimbault Chaugny en 2017 créé en 1971 par Martine Chaugny et Jean Marc Raimbault,
- Soderec et Conseil d'expert en septembre 2017. Soderec a été créé en 1989 par Pierre Tobelem et Daniel Gruner, Conseil d'expert a été créé en 2003 par Jean-Yves Guéritot,
- Sefigec en 2017, créé en 1989 par Georges Roux,
- Evoliance en 2018, créé par Juliette Benoist d'Etiveaud et Françoise Berthon en 2009,
- Y&LA en 2019, créé par Yves Laboriaux en 1988,
- DFG Finance en 2019, créé en 2005 par Denis et Françoise Guilbaud,
- Exaulia, créé en 2010 par Thierry Messaz.

Par ailleurs, Exponens a développé des activités complémentaires :

- 1998 : création de Soxia, filiale dédiée aux comités sociaux et économiques et aux comités d'entreprise,
- 2013 : création d'Exponens Patrimoine, société de conseil en gestion de patrimoine,
- 2017 : acquisition du cabinet d'actuariat Apécialis,
- 2017 : prise de participation majoritaire dans la société D&Cmf (Déontologie et compliance des marchés financiers),
- 2017 : création d'Exponens Solutions, filiale de conseil en gestion du risque,
- 2018 : création d'Exponens Evolidom, domiciliation d'entreprise,
- 2019 : création d'Exponens Interprofessionnel destinée à accueillir d'autres activités réglementées,
- 2021 : association avec le cabinet Quentin & avocats pour donner naissance à Exponens Avocats,
- 2021 : acquisition d'ADS Consultants, société spécialisée dans le conseil en transformation, conformité et contrôle Interne

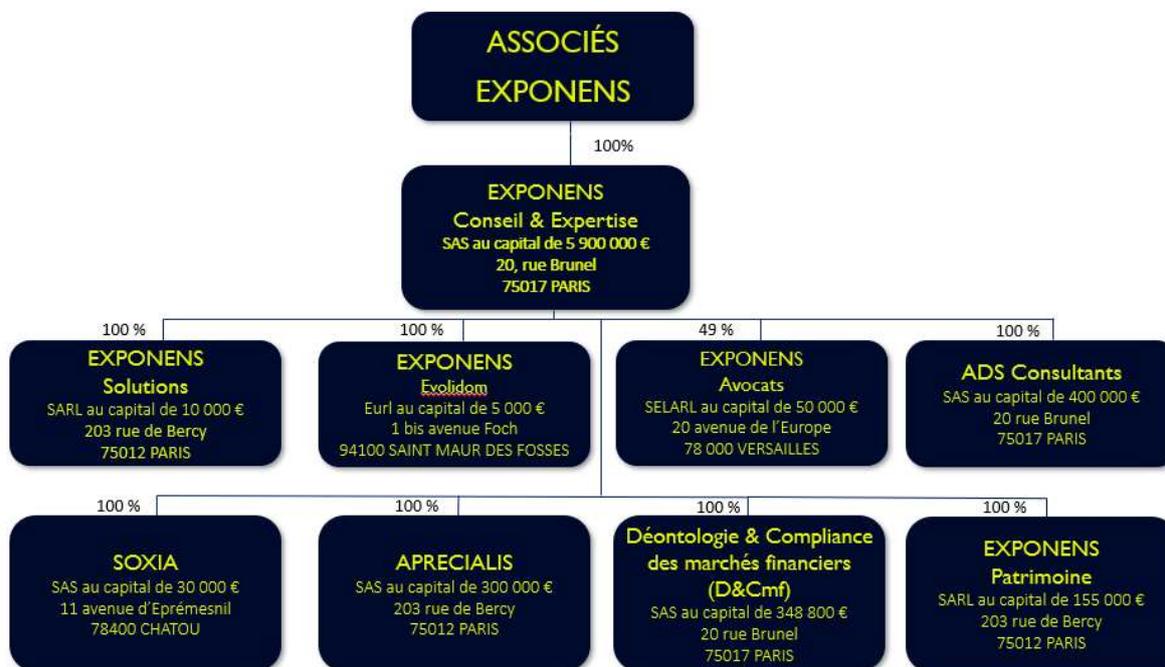
Exponens devient ainsi une entreprise de taille intermédiaire, acteur de référence en région parisienne disposant de compétences pluridisciplinaires :

- Audit (audit légal, audit des systèmes d'information...)
- Expertise comptable
- Conseil financier (corporate finance, risk management, consolidation)
- Conseil en transformation
- Conformité & Contrôle interne
- Risques & Assurances (actuariat, conseil,)
- Gestion de patrimoine
- Social & RH
- Juridique & Fiscal

I. Présentation d'Exponens

1.2 Forme juridique

Au 31 août 2022, l'organigramme juridique simplifié se présente comme suit :



Les holdings ne sont pas prises en compte dans cet organigramme.

Au 31 août 2022, le capital d'Exponens est réparti entre 33 associés.

La seule structure exerçant l'activité de commissariat aux comptes est :

Exponens Conseil & Expertise, Société par Actions Simplifiée au capital de 5.900.000 euros, dont le siège social est situé 20 rue Brunel 75017 PARIS, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro B 351 329 503, membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Paris.

I. Présentation d'Exponens

1.3 Activité / CA

Au titre de l'exercice clos le 31 août 2022, le chiffre d'affaires consolidé d'Exponens se ventile comme suit :

	2020/2021		2021/2022	
	En K€	En %	En K€	En %
Expertise Comptable Généraliste	12 760	32%	13 289	30%
Expertise Comptable International	3 356	8%	3 548	8%
Expertise Comptable Immobilier	4 686	12%	4 938	11%
Comités d'entreprises	1 404	3%	1 708	4%
Audit (1)	5 633	14%	6 076	14%
Conseil Contrôle & Conformité	544	1%	2 002	5%
Conseil Financier	2 630	7%	2 718	6%
Gestion du Risque	1 233	3%	1 095	2%
Gestion de Patrimoine	677	2%	704	2%
Social-Payés	5 158	13%	5 472	12%
Juridique & Fiscal	2 264	6%	2 518	6%
CA TOTAL	40 345	100%	44 068	100%
<i>(1) dont audit légal</i>	5 062		5 592	

I. Présentation d'Exponens

Les revenus d'audit se ventilent comme suit :

Nature	31/08/2022	
	En K€	%
Revenus provenant du contrôle légal des états financiers annuels et consolidés d'entités d'intérêt public et d'entités membres d'un groupe d'entreprises dont l'entreprise mère est une entité d'intérêt public	444	7,9%
Revenus provenant du contrôle légal d'autres entités	4 768	85,3%
Revenus provenant de services autres que d'audit fournis à des entités contrôlées par Exponens	380	6,8%
TOTAL	5 592	100%

ATH 1.4 Membre de l'association technique ATH

Exponens est membre de l'Association Technique d'Harmonisation (ATH), association de référence qui regroupe 38 cabinets indépendants d'expertise comptable et de commissariat aux comptes.

A ce titre, plusieurs membres d'Exponens, associés et directeurs de mission, participent activement aux différentes Directions de l'Association ATH : Direction audit, Direction expertise comptable, Direction Formation, Direction contrôle de qualité, Direction veille et communication, Direction informatique et technologique, Direction Normes comptables. Ces directions sont susceptibles d'être complétées en fonction des décisions du Conseil d'Administration d'ATH (CATH).

Pour plus d'informations, se référer au site internet www.ath.asso.fr.



1.5 Appartenance au groupement français Eurus

Exponens est membre fondateur de l'Alliance Eurus, 2^{ème} groupement français de cabinets indépendants d'expertise comptable et d'audit regroupant 40 entreprises et disposant de 4.200 salariés en France.

Cette appartenance permet de conjuguer les atouts d'une entreprise indépendante avec la puissance d'une structure nationale. Pour plus d'informations, se référer au site internet www.eurus.fr.

Eurus n'est pas un réseau au sens du Code de déontologie.



1.6 Membre indépendant de l'association BKR International

Depuis janvier 1993, Exponens est membre de l'association **BKR International**, classée dans le top 10 des associations de cabinets. Cette association regroupe plus de 150 entreprises représentant plus de 600 implantations géographiques dans 80 pays.

I. Présentation d'Exponens

Le fait d'être membre indépendant de BKR International permet d'accompagner les clients d'Exponens dans leurs projets à l'étranger et d'accueillir les clients de nos confrères souhaitant s'installer en France. Pour plus d'informations, se référer au site internet www.bkr.com.

BKR n'est pas un réseau au sens du Code de déontologie.

1.7 Ressources humaines : collaborateurs et associés

L'effectif du groupe Exponens est de 367 personnes dont 33 associés.

Les fonctions supports regroupent 39 personnes dont un directeur administratif et financier, un contrôleur de gestion, un directeur des systèmes d'information, une directrice des ressources humaines et une directrice marketing et communication.

Activités	Associés	Directeurs de Mission	Collaborateurs	Total
Expertise Comptable	23	23	155	201
Conseil	5	4	29	38
Audit	4	4	24	32
Social & Juridique	1	2	54	57
Sous-Total	33	33	262	328
Services supports		4	35	39
TOTAL				367

1.8 Liste des clients Entités d'Intérêt Public (EIP)

Les EIP comprennent principalement :

- les entités dont les titres financiers sont admis aux négociations sur un marché réglementé,
- les établissements de crédit,
- les entreprises régies par le Code des Assurances,
- les institutions de prévoyance (titre III du livre IX du Code de la Sécurité Sociale),
- les mutuelles relevant du livre II du Code de la Mutualité (hors mutuelles totalement substituées ou réassurées).

II. Gouvernance et organisation d'Exponens

Au 31 août 2022, Exponens intervient en qualité de commissaire aux comptes au sein des 8 entités d'intérêt public suivantes :

- Argan (Société cotée sur le compartiment B d'Euronext Paris) ;
- Electricité et Eaux de Madagascar (Société cotée sur le compartiment C d'Euronext Paris) ;
- Galimmo (Société cotée sur le compartiment C d'Euronext Paris) ;
- Mutuelle d'Assurance des Armées (Code des Assurances) ;
- Mutuelle Fraternelle d'Assurances (Code des Assurances) ;
- Mutuelle de l'Orphelinat Charles Edmond Flamand (Code de la Mutualité – Livre II) ;
- Société Financière Nef (Etablissement de crédit).

2.1 Gouvernance d'Exponens

La gouvernance et l'organisation d'Exponens s'effectuent au travers d'organes et de comités destinés à gérer la vie et le développement du groupe :

- Assemblée des Associés
- Comité de Direction (CoDir), incluant les mandataires sociaux
- Comité des Projets Stratégiques (CPS)
- Comité de Management du Groupe (CMG)
- Comité de Suivi des Associés (CSA)
- Comité Qualité et Ethique
- Comités de pilotage des métiers (Expertise Comptable, Audit & Audit SI, Conseil, CSE, Social, Juridique, Avocats, Patrimoine, Fiscal, Assurance)

Assemblée générale des Associés

L'assemblée des Associés désigne le Président et les Directeurs Généraux ainsi que les membres du CoDir, du CPS et du CSA.

Outre ses attributions statutaires, la collégialité des associés :

- définit la politique générale du groupe ;
- contrôle l'activité générale et l'exécution du budget du groupe ;
- arrête le budget annuel d'exploitation et d'investissement du groupe ;
- décide des admissions et des exclusions d'associés dans les conditions prévues dans la charte associative
- décide des nominations au statut de directeur associé ;
- agréé les cessions d'actions entre associés ;
- arrête le prix de cession des actions en tenant compte des modalités définies dans la charte associative ;
- et de façon plus générale, délibère sur les propositions émanant du Comité de Direction et/ou d'un associé.

Chaque associé dispose d'une voix quelle que soit la fraction du capital dont il dispose. Afin que chaque décision de l'assemblée reflète le plus large consensus, et sauf indication contraire dans la charte associative, les décisions sont prises à la majorité des deux tiers des associés présents ou représentés.

Charte associative

Une charte associative est signée par les associés.

Le respect volontaire de la charte associative permet d'assurer :

- l'indépendance d'Exponens et de ses associés vis-à-vis des tiers ;

II. Gouvernance et organisation d'Exponens

- une qualité optimale des services rendus dans tous les domaines de la vie professionnelle ;
- la volonté d'exercer une profession libérale en groupe ;
- la pérennité d'Exponens par l'intégration au capital des collaborateurs disposant des qualifications requises à l'exercice des professions d'expert-comptable et de commissaire aux comptes.

Comité de direction (CoDir)

Il est composé des mandataires sociaux : Jean-Pierre BOURGIN (Président), Anne BARRAUD (Directrice Générale), Thierry LEGRAND (Directeur Général) et de 3 à 5 associés représentant les métiers.

Les attributions du Comité de Direction sont les suivantes :

- Mise en œuvre et suivi de l'exécution du plan stratégique approuvé par l'Assemblée des Associés ;
- Préparation du budget du groupe ;
- Suivi global de l'activité ;
- Suivi des métiers ;
- Pilotage des fonctions support.

Comité des projets stratégiques (CPS)

Le Comité des Projets Stratégiques (CPS) est animé par l'un des deux Directeurs Généraux du Groupe et comprend au moins deux autres membres permanents choisis parmi les associés.

Les attributions du Comité des Projets Stratégiques sont les suivantes :

- Veille stratégique et concurrentielle, projets de croissance externe, suivi de l'évolution des métiers, des outils et des nouvelles offres ;
- Vérification du bon avancement des projets stratégiques et de la présentation trimestrielle à faire au Comité de Direction puis à l'Assemblée des Associés ;
- Création de groupes de travail *ad hoc* le cas échéant, intégrant des associés hors CoDir intéressés par la thématique du groupe de travail, avec une feuille de route et un calendrier définis par le Comité de Direction et restitution au Comité de Direction.

Comité de Management du Groupe (CMG)

Il est composé d'un des deux Directeurs Généraux et des responsables des fonctions supports (finance, systèmes d'informations, marketing-communication, ressources humaines).

Le Comité de Management du Groupe a pour attribution la coordination des fonctions support.

Comité de Suivi des Associés (CSA)

Le Comité de Suivi des Associés est animé par le Président du groupe et comprend trois à quatre autres membres permanents choisis parmi les associés.

Les attributions du Comité des Projets Stratégiques sont les suivantes :

- Etude des nominations et de l'intégration des nouveaux associés, suivi carrière et formations des associés, politique d'objectifs et suivi individuel des objectifs, rémunérations, gestion anticipée des départs, gestion équilibre temps opérationnel/temps gouvernance
- Etude des candidatures pour participation à la gouvernance
- Soumission des candidatures retenues au CoDir et aux AG pour décision finale.

II. Gouvernance et organisation d'Exponens

Comité Qualité et Ethique

Il est chargé de définir et de suivre la qualité et l'éthique professionnelle applicable aux différents métiers du groupe. Il est composé d'associés et de directeurs des différents métiers du groupe.

Comités de pilotage des métiers

Ils sont composés des associés et, selon les métiers, des directeurs de missions. Ils sont en charge de la mise en œuvre de la stratégie du groupe relative au métier.

Rémunération des associés

La rémunération des associés est composée d'une partie fixe (majoritaire) et d'une partie variable. Cette dernière s'adosse sur la contribution annuelle de chaque associé au développement, au fonctionnement et à la notoriété de l'entreprise. La part variable n'est pas liée aux missions de services autres que la certification des comptes (SACC).

La rémunération des associés est corrélée à leur évaluation qui fait l'objet d'entretiens avec deux membres du comité de suivi des associés.

Enfin, Exponens maintient une politique dynamique de distribution de dividendes afin de conserver l'attractivité de la détention capitalistique.

2.2 Organisation d'Exponens

Gestion et finance

Le Directeur Administratif et Financier est chargé, avec le Président, de gérer les affaires courantes liées au suivi des reportings groupe, au contrôle de gestion et budgétaire des pôles d'activités, à la gestion des temps et plus généralement au suivi des contrats.

Ressources Humaines

Le service Ressources Humaines, sous la responsabilité d'une Directrice Générale, est compétent pour gérer la politique de recrutement, de rémunération, de formation et d'évaluation des forces vives d'Exponens. Outre l'administration générale du personnel, il organise les ressources humaines au sein du groupe.

Marketing, Vente et Communication (Mavecom)

Le service Mavecom, sous la responsabilité d'un Directeur Général, est chargé de définir la politique de communication interne et externe du groupe ainsi qu'une offre marketing pertinente et efficace.

Systèmes d'information

Le service Systèmes d'information, sous la responsabilité du Président, gère la sécurité des systèmes d'information des activités d'Exponens et ses moyens matériels et logiciels. Il met à jour le plan de continuité d'activité et la charte informatique de l'entreprise.

II. Gouvernance et organisation d'Exponens

DPO

Un responsable de la protection des données personnelles externe a été nommé dans le cadre du RGPD.

Correspondant Tracfin

Exponens a désigné Alain forestier en qualité de correspondant Tracfin

2.3 Gouvernance du département Audit

Un comité de pilotage Audit, animé par Yvan Corbic, regroupe les associés du département Audit. Il se réunit environ une fois par mois et est destiné à :

- mettre en œuvre la stratégie d'Exponens relative à l'activité d'audit ;
- organiser les missions de commissariat aux comptes ;
- mettre à jour et valider l'application des procédures et outils méthodologiques nécessaires à la conduite de nos missions ;
- échanger sur les sujets d'actualité technique et réglementaire.

En fonction des sujets traités, le comité de pilotage Audit est élargi aux directeurs de mission. Ce comité de pilotage élargi se réunit également une fois par mois.

Exponens participe à l'ensemble des réunions techniques et plénières du forum « Département EIP » de la CNCC (Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes).

Plusieurs associés audit d'Exponens sont présents dans des commissions des instances professionnelles de la CNCC (commission associations et fondations, commission développement, commission assurance).

Plusieurs associés ont des fonctions de contrôleurs qualité auprès de la CRCC de Paris.

Exponens est également agréé en qualité de réviseur coopératif pour certains types de coopératives.

III. Gestion des risques

3.1 Déontologie et éthique au sein d'Exponens

Exponens veille à respecter rigoureusement le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Des procédures ont été mises en place afin d'éviter :

- tout risque de conflits d'intérêts personnels ou liés à l'appartenance à un réseau,
- toute perte d'indépendance.

Un comité Qualité et Ethique a été mis en place au niveau du groupe. Il est notamment chargé de suivre les problématiques et de mettre en place les procédures relatives à la déontologie, la qualité, l'indépendance, la lutte anti-blanchiment.

L'acceptation, l'organisation et le maintien d'une mission de commissariat aux comptes ainsi que toutes interventions conventionnelles confiées au commissaire aux comptes (services autres que la certification des comptes - SACC) font l'objet d'une validation justifiée à l'aide de grilles d'analyse prédéfinies.

La responsable de la déontologie de l'Audit, associée Audit, est consultée pour toutes questions relevant de notre comportement professionnel. En cas de doute, le comité Qualité et Ethique et/ou la commission juridique de la CRCC de Paris sont saisis.

Les collaborateurs, les intervenants occasionnels ainsi que les associés souscrivent tous, chaque année, un engagement d'indépendance pour toutes les missions liées à la certification des comptes.

En outre, les contrats de travail de l'ensemble des collaborateurs d'Exponens comprennent une clause de confidentialité. Chaque collaborateur se déclare lié par le secret professionnel le plus absolu.

3.2 Démarche qualité au sein d'Exponens

Gestion des ressources humaines

La gestion des ressources humaines est placée au centre des préoccupations d'Exponens. Entreprise multi-spécialiste en termes d'offres de services, Exponens a choisi d'organiser ses équipes par pôles métiers pour répondre aux attentes des clients. Bien que dédiée au commissariat aux comptes, l'équipe d'audit bénéficie des échanges de compétences des autres pôles, notamment le pôle social, le pôle audit des systèmes d'information, le département fiscal, le pôle gestion du risque et la filiale d'actuariat : Apécialis.

Les entretiens d'embauche sont menés sur la base d'un guide d'entretien.

Une évaluation formelle a lieu chaque année lors d'un entretien avec un ou deux supérieurs hiérarchiques afin notamment de valider les objectifs fixés lors de la saison précédente et de fixer de nouveaux objectifs. Une grille d'évaluation reprenant l'ensemble des critères d'évaluation (compétences professionnelles telles que savoirs, production, relation client, organisation et rayonnement de l'entreprise; organisation du travail) est complétée par discussion avec l'évalué en attribuant quatre niveaux d'évaluation par critère. Cette discussion est réalisée lors de l'entretien professionnel annuel.

Ce processus d'évaluation permet d'apporter les informations nécessaires à la prise de décision en matière d'organisation, de formation, d'évolution de carrière et de rémunération. La partie variable de la rémunération dépend en partie des réalisations des objectifs fixés aux collaborateurs en début de saison.

III. Gestion des risques

Formation

Le budget de formation représente 1,10 % de la masse salariale (hors obligations légales).

Le fait qu'Exponens soit membre d'ATH et d'Eurus permet à nos collaborateurs et associés de bénéficier de l'ensemble des formations proposées par ceux-ci avec un cursus adapté à leur évolution. Ces journées de formation sont, pour certaines, agréées par l'Ordre des Experts-Comptables et permettent de valider des journées de formation dans le cadre du stage d'expertise comptable.

Régulièrement, l'ensemble des salariés de l'entreprise suit une formation de sensibilisation à la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme.

Les formations dispensées sont à la fois techniques et comportementales.

Le plan de formation des collaborateurs est discuté formellement lors de l'entretien annuel d'évaluation.

L'adhésion d'Exponens à ATH permet de bénéficier d'un accès au centre de documentation d'ATH qui se traduit notamment par la réception d'une revue d'actualité fiscale, sociale, comptable et juridique tous les 15 jours par l'ensemble des collaborateurs, par un accès à des informations sectorielles mensuelles, par un accès au site intranet ATH, où les programmes de travail et les modèles de rapport sont mis à jour régulièrement en fonction de l'évolution des normes professionnelles.

Les collaborateurs et associés d'Exponens bénéficient d'un accès à des Réunions d'Information Technique (RIT) qui ont lieu trois fois par an et reprennent l'ensemble des actualités professionnelles. Dans la mesure du possible, ces RIT sont rendues obligatoires.

Exponens assure également un suivi des obligations de formation des commissaires aux comptes inscrits notamment à l'aide de la centralisation des déclarations de formations auprès du Service RH.

Echanges de compétences

Une réunion générale d'une journée a lieu chaque année afin de favoriser le dialogue entre collaborateurs et de partager la stratégie d'Exponens avec l'ensemble des salariés.

Des réunions sont organisées en sus au niveau du pôle Audit pour informer les collaborateurs sur les évolutions de la démarche d'audit et les axes de progression liés à la qualité.

Acceptation et maintien des missions de commissariat aux comptes

L'acceptation de tout mandat ou de toute prestation est formalisée via une fiche d'acceptation (modèle ATH) reprenant l'ensemble des obligations en la matière. Une procédure de recherche d'incompatibilités parmi les activités du groupe Exponens est mise en œuvre à chaque acceptation de mandat.

Le maintien des missions est étudié et formalisé chaque année pour N+1 lors de la phase de finalisation de la mission.

Outils d'aide à la démarche d'audit

Nous utilisons les outils d'audit ATH et Caseware pour nos dossiers d'audit.

Les questionnaires ATH et Caseware sont utilisés obligatoirement pour l'ensemble des dossiers pour les aspects de planification de la mission, revue du contrôle interne, finalisation, vérifications spécifiques. Les programmes de travail adaptés par entité sont basés sur les modèles proposés par ATH. Les questionnaires et modèles de rapport sont mis à jour régulièrement sur l'intranet ATH en fonction de l'évolution de la législation et des normes professionnelles.

III. Gestion des risques

Nos contrôles bénéficient de l'outil de sondage ATH.

Le logiciel d'audit « Working Paper » développé par la société Caseware est utilisé sur nos mandats.

Supervision

La supervision est intégrée à différents niveaux dans l'organisation de nos travaux. Elle est effectuée au final par un directeur de mission et/ou l'associé signataire.

Recours à des experts externes

Si besoin, nous avons recours à des experts externes afin de supporter nos travaux d'audit.

Revue indépendante

Une revue indépendante par un second associé ou directeur a été mise en place pour tous les dossiers EIP et les dossiers considérés à risque dans l'entreprise. La revue par l'associé indépendant est formalisée dans le dossier sur la base du questionnaire ATH. La revue indépendante est mise en œuvre dès l'approche de la mission. Elle porte sur les rapports de certification des comptes sociaux et consolidés, ainsi que sur le rapport complémentaire au comité d'audit.

Rotation des signataires et de l'entreprise

Exponens se conforme aux règles de rotation de l'entreprise, du signataire et des personnes hiérarchiquement les plus élevées pour les entités auditées soumises (entités d'intérêt public, leurs filiales importantes et les associations faisant appel à la générosité du public). Une procédure de rotation intégrant un tableau de suivi a été rédigée.

III. Gestion des risques

3.3 Contrôle qualité d'Exponens

La profession des commissaires aux comptes s'est engagée dans une démarche qualité renforcée s'articulant aujourd'hui autour de deux types de contrôles de la part de nos instances :

- Contrôle qualité par la CNCC (Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes sur délégation du H3C (Haut Conseil du Commissariat aux Comptes) pour les cabinets ne traitant pas de mandats EIP ;
- Contrôle qualité diligenté par le H3C s'adressant aux cabinets traitant au moins un mandat EIP.

Ces contrôles sont menés à la fois :

- Sur les procédures et méthodes mises en place par le cabinet dans le cadre de l'exécution des missions de certification des comptes ;
- Sur des dossiers dont la sélection par les contrôleurs relève d'une approche générale par les risques.

Les derniers contrôles des instances professionnelles sur nos dossiers d'audit légal (suivant la précédente typologie desdits contrôles) sont intervenus en :

- Juillet et septembre 2021 : Contrôle H3C (Haut Conseil du Commissariat aux Comptes) pour Exponens Conseil & Expertise ;
- Novembre 2018 : Contrôle H3C (Haut Conseil du Commissariat aux Comptes) pour Exponens Conseil & Expertise ;
- Mai 2015 : Contrôle H3C (Haut Conseil du Commissariat aux Comptes) pour l'ensemble des structures d'exercice d'Exponens détenant des mandats ;
- Avril 2013 : Contrôle H3C (Haut Conseil du Commissariat aux Comptes) pour Synergie-Audit ;
- Décembre 2011 : Contrôle H3C (Haut Conseil du Commissariat aux Comptes) pour Exponens Conseil & Expertise.

Enfin, depuis 2019 et en remplacement du contrôle d'activité annuel précédemment assuré par ATH, Exponens organise une fois par an un contrôle qualité interne portant sur les procédures transversales à l'ensemble des mandats et des contrôles spécifiques sur des dossiers EIP et non EIP sélectionnés par les contrôleurs.

Le contrôle qualité annuel du pôle Audit s'articule de la manière suivante :

- Supervision des associés dans le logiciel d'audit Caseware ;
- Suivi d'un tableau de bord reprenant l'ensemble des mandats traités permettant de s'assurer de l'application des NEP et de l'utilisation des outils incontournables définis par l'entreprise (tableau dit A48) ;
- Revue indépendante sur les mandats EIP et les mandats à risques ;
- Contrôles complets et ciblés de mandats non EIP réalisés en interne ;
- Contrôles complets de mandats EIP délégués à des contrôleurs issus des cabinets membres d'ATH ;
- Contrôles des procédures assurés en interne sous la supervision des permanents d'ATH ;
- Conclusions et plan d'actions présentés à l'équipe d'audit

IV. Déclarations légales

Déclarations relatives au dispositif qualité, à l'indépendance et à la formation

Nous confirmons, en application des dispositions de l'article 13 du règlement européen UE n° 537/2014 et de l'article R.823-21 du Code de commerce (décret n° 2016-1026 du 26 juillet 2016), que :

- nous estimons avoir pris des mesures raisonnables, visant à permettre le respect des dispositions légales et réglementaires qui nous sont applicables ;
- des contrôles sont en place en vue de s'assurer du respect des règles d'indépendance décrites dans le présent rapport ;
- la politique de formation décrite dans le présent rapport vise à assurer le respect des dispositions des articles L. 822-4 et R. 822-21 du Code de commerce

Paris, le 21 décembre 2022

Jean Pierre BOURGIN



Président